



## L'animation de la Charte qualité Languedoc-Roussillon redémarre son activité

La Charte Qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement est un "guide de bonnes pratiques" à l'usage de tous. Elle s'appuie sur les textes réglementaires, normes et instructions techniques en vigueur, en proposant une méthodologie et des outils, dans le but de réaliser des réseaux de meilleure qualité.

Ce document signé en 2013, par 32 partenaires, est né de la fusion de deux chartes sectorielles, l'une concernant les réseaux d'eau potable, et l'autre concernant les réseaux d'assainissement.

Depuis 2008 l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et les Conseils Généraux de l'Aude, du Gard, de l'Hérault, et des Pyrénées Orientales financent une mission d'animation pour la Charte Qualité assainissement portée d'abord par l'association VERSeau Développement (de 2008 à 2015) puis par l'association SWELIA (depuis mai 2016). Cette mission est aujourd'hui étendue aux réseaux d'eau potable.

### Les principales missions de

#### l'animateur:

- Promouvoir les principes de la Charte,
- Organiser et animer les comités de pilotages (financeurs), les comités de suivi (acteurs et partenaires de la charte) et des groupes de travail,
- Recenser les besoins et difficultés des acteurs.

L'équipe d'animation de la Charte qualité Languedoc-Roussillon a le plaisir de vous informer qu'elle redémarre son activité. Elle est désormais hébergée et administrée par l'association SWELIA, le réseau des entreprises du cycle de l'eau — implantées en Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée — (<http://www.swelia.com/>).

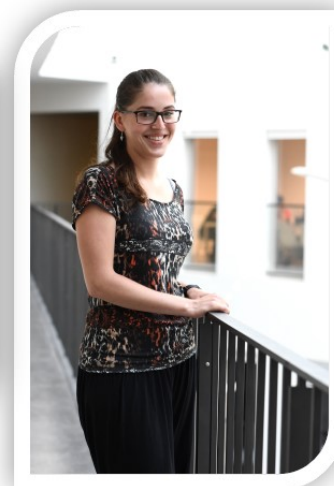
En effet, la Charte qualité Languedoc-Roussillon, hébergée par l'association VERSeau Développement de 2008 à 2015, a dû suspendre temporairement son activité suite à la liquidation judiciaire de VERSeau Développement. L'activité a repris depuis mai 2016 au sein de l'association SWELIA sur la décision des financeurs.

L'équipe de la Charte qualité est composée de :

**Michel Benedetti** (au centre), Président de la Charte qualité, Formateur CNFPT, Référent à l'examen AIPR, Auditeur à la certification pour les sociétés de détection des réseaux et les sociétés de géoréférencement

**Laetitia Cantarel** (à gauche), Animatrice de la Charte qualité depuis janvier 2012

**Chloé Migayron** (à droite), Chargée d'opération de la Charte qualité depuis janvier 2015



En accord avec le Comité de pilotage (composé de représentants de l'Agence de l'eau RMC et des départements de l'Aude, du Gard, de l'Hérault et des Pyrénées Orientales), une **dizaine d'opérations seront suivies simultanément** sur ces départements pour la pose des réseaux d'eau potable et d'assainissement.

# ACTUALITÉS

## AIPR : Cadre de la réglementation définitive

L'**Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR)** est une obligation de compétence pour les personnels intervenant à proximité des réseaux. Elle est délivrée par l'employeur et concrétise les compétences acquises par un salarié intervenant dans la préparation ou l'exécution de travaux à proximité des réseaux. Elle est destinée à trois catégories de personnes (voir ci-dessous).

La **réforme anti-endommagement des réseaux** a pour objectif de réduire le nombre et la gravité des accidents qui sont susceptibles de se produire lors de la réalisation de travaux à proximité des réseaux et d'équilibrer le partage des responsabilités entre les différents acteurs.

Une étape nouvelle de cette réforme entre en application : celle relative au renforcement des compétences des intervenants en préparation et exécution des travaux. Dans ce cadre, l'AIPR **devient obligatoire** :

→ À partir du 1er janvier 2018 pour les :

- profil « **concepteur** » : Pour tout projet de travaux, au moins un salarié de la MOA ou du MOE, doit être titulaire d'une AIPR « concepteur ». En outre, pour tout prestataire en localisation des réseaux ou en récolement de réseaux neufs voulant être certifié, au moins une personne doit être titulaire d'une AIPR « concepteur ».

- profil « **encadrant** » : Pour tout chantier de travaux, au moins un salarié de l'exécutant de travaux doit être doté d'une AIPR « encadrant ».

→ À partir du 1er janvier 2019 pour le :

- profil « **opérateur** » : Sur tout chantier de travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés, l'ensemble des opérateurs d'engin doivent être titulaires d'une AIPR. De même, sur tout chantier de travaux urgents, l'ensemble des personnels intervenant en terrassement ou en approche des réseaux aériens doivent être titulaires de l'AIPR.

*Pour plus d'informations sur l'AIPR et les modalités d'examen :*

<http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr/gu-presentation/front/display.action?idPage=178&hl=AIPR>

## Actualisation des CCTG et CCTP des fascicules 70 et 71

Le projet « Référentiel Génie Civil 2010 » est piloté par le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) au sein du Ministère de l'Environnement depuis 2008. Il s'inscrit dans le cadre d'une démarche d'harmonisation de l'ensemble des documents techniques de référence pour le génie civil, dont prioritairement ceux susceptibles d'être contractualisés dans les marchés.

Pour répondre à cet objectif d'harmonisation, il était initialement prévu d'établir un « fascicule 0 », à vocation transversale aux différents domaines techniques. Mais suite à une enquête d'opportunités réalisée par l'AFNOR, le projet s'est axé finalement sur la conservation et la mise à jour des fascicules existants.

Dans ce cadre, un groupe de travail a été créé en 2014 pour mettre à jour les fascicules 70 (70.1 pour les réseaux gravitaires, 70.2 pour les réseaux d'eaux pluviales) et 71 (pour les réseaux sous pression). Ce groupe de travail, piloté par l'ASTEE, est composé de maîtres d'ouvrage, de canaliseurs, de fabricants de matériaux et de maître d'œuvre.

Les travaux de révision de ces fascicules réalisés au sein du groupe de travail ont bien avancé. Il est donc prévu que le groupe de travail se termine à la fin de l'année 2016.

## Publication de l'Evaluation de l'application de la charte nationale qualité de pose des réseaux d'assainissement sur le bassin Adour-Garonne — Février 2016

Basée sur un échantillonnage des opérations financées par l'agence de l'eau Adour-Garonne, cette étude d'évaluation pilotée par l'Office International de l'Eau et le bureau d'étude Artélia, présente l'analyse de 30 audits-bilans sur des opérations de travaux terminés les trois dernières années. L'analyse de l'application de la Charte qualité sur les travaux de pose de canalisations d'assainissement doit permettre de qualifier ou d'améliorer si nécessaire sa prise en compte, éventuellement de façon ciblée sur certaines phases d'actions.

*Pour télécharger les documents :*

- *L'étude* : [http://oai.eau-adour-garonne.fr/oai-documents/61050/GED\\_0000001.pdf](http://oai.eau-adour-garonne.fr/oai-documents/61050/GED_0000001.pdf)

- *Fiche résumé de l'étude* : [http://oai.eau-adour-garonne.fr/oai-documents/61050/GED\\_0000002.pdf](http://oai.eau-adour-garonne.fr/oai-documents/61050/GED_0000002.pdf)

# LES ACTIVITES DE LA MISSION D'ANIMATION

(entre mai 2016 et septembre 2016)

## Organisation / Participation à des réunions

### Les activités de la Charte Qualité :

- Prise de fonction de Laetitia Cantarel, Animatrice de l'animation de la Charte qualité le 25 mai 2016.
- Formation et attestation de compétence pour l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux—AIPR le 10 juin 2016.
- Signature de la Charte nationale de Qualité des réseaux d'eau potable dans le cadre du 95<sup>ème</sup> Congrès de l'ASTEE le 2 juin 2016 (Issy-les-Moulineaux).
- Réunions avec les Conseils départementaux de l'Aude et des Pyrénées-Orientales (30 juin 2016), du Gard (7 juillet 2016), et de l'Hérault (21 juin 2016) pour déterminer les opérations qui seront suivies par l'animatrice et la chargée d'opération.
- Prise de fonction de Chloé Migayron, Chargée d'opération pour la Charte qualité le 20 juillet 2016.

### Forum, Congrès, Formation :

- Salon Hydrogaïa les 25 et 26 mai 2016 (Montpellier) :
  - Stand de la Charte Qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement au sein du pavillon collectif de SWELIA
  - Présentation de la Charte qualité (Michel Benedetti) lors de la Table ronde sur la gestion patrimoniale et la qualité des réseaux, organisée par la FRTP.
- Présence de la Charte qualité au Congrès régional de l'ATTF le 3 juin 2016 (Jacou).
- Présentation de la Charte qualité lors de l'Assemblée Générale de SWELIA le 17 juin 2016.
- Présentation de la Charte qualité à des étudiants en apprentissage à Polytech — Montpellier II le 22 juin 2016.
- Journée d'actualité sur les DT-DICT du CNFPT le 29 juin 2016

## Suivi des opérations d'eau potable et d'assainissement

Suivi en cours — Opération en phase travaux — Opération réceptionnée

- **Aude** : Cazalrenoux, Festes-et-Saint-André, Jonquières (Syndicat de la Robine), Montgradail et Courtète, Montgradail et Escueillens, SIVU du Razès
- **Gard** : Aubais, Junas, Saint-Julien-de-Peyrolas, SIVOM de Collorgues, Vers-Pont-du-Gard,
- **Hérault** : Aniane, Brissac, Fontanès, La Tour-sur-Orb, Lieuran-Cabrières, Olargues, Saint-Christol (SI de Cammaou)
- **Pyrénées-Orientales** : Corneilla-la-Rivière, Haute-Cerdagne, Ille-sur-Têt, Saint-Cyprien, Saint-Paul-de-Fenouillet.

## A venir

- **13/10/16** : ASTEE—Groupe de travail des Chartes qualité nationales à l'Agence de l'eau Seine-Normandie
- **18/11/16** : Séminaire SWELIA en partenariat avec la Charte qualité (information/sensibilisation sur la Charte qualité et la gestion patrimoniale à destination des MOE et des élus) à Narbonne
- **9/12/16** : Séminaire SWELIA en partenariat avec la Charte qualité (information/sensibilisation sur la Charte qualité et la gestion patrimoniale à destination des MOE et des élus) à Montpellier

Laetitia Cantarel

Animatrice de la Charte qualité

☎ 04 34 88 34 53 / 06 52 36 45 64

@ l.cantarel@chartes-qualite-lr.org

Chloé Migayron

Chargée d'opération de la Charte qualité

☎ 04 34 88 34 54 / 07 83 05 91 38

@ c.migayron@chartes-qualite-lr.org